



**BRUXELLES MOBILITÉ**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

# **Règlement Technique du Gestionnaire des voiries Régionales R4. Conditions pour l'utilisation des bétonnières**

v 1.03 25/11/2023





## CONDITIONS ET RESTRICTIONS POUR LES BÉTONNIÈRES

**Contact:** gestion.voiries@sprb.brussels

1.- Le conducteur doit impérativement fermer la bouche de décharge afin d'éviter tout écoulement sur la voie publique.

2.- Il est **interdit de nettoyer les bétonnières ou camions bétonnières** sur les voies publiques.

3.- Le conducteur du camion bétonnière devra faire le nécessaire pour **nettoyer directement le béton qui est tombé sur la voie publique**. Même si cela a lieu en prenant les précautions des points précédemment mentionnés.

Le conducteur doit immédiatement **avertir la police et la permanence technique de Bruxelles Mobilité** (+32 2 204 22 86).